

## NAPA Brakes Severe Duty Rotors Limited Warranty

Limited Warranty for NAPA Brakes Severe Duty Rotors for Security/Government use Vehicles, Fleet/Commercial use Vehicles.

What the warranty covers: NAPA Brakes warrants all NAPA Brakes Severe Duty Rotors to be free from defects in materials and workmanship during the period of ninety (90) days from the date of purchase. This warranty is not transferable. The NAPA Brakes warranty does not cover any loss due to misuse, alteration, accident, abuse, neglect, normal wear, improper application, improper storage or installation of the products. This warranty applies to NAPA Brakes Severe Duty Rotors installed on public service, security, government, fleet or commercial vehicles. It does not apply to products installed on vehicles or equipment used for the following: racing, off-highway recreational, off-highway competition, or if used in any aircraft or aviation application. The warranty does not cover any loss or liability for incidental, special, exemplary or consequential damages that may be caused by a breach of this written warranty. NAPA BRAKES EXPRESSLY DISCLAIMS ALL OTHER WARRANTIES, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTIBILITY AND OF FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. The foregoing states NAPA Brakes' entire and exclusive liability and the buyer's exclusive and sole remedy for any damages or claim made in connection with the sale of NAPA Brakes Severe Duty Rotors. No other warranty, express or implied, shall exist.

If NAPA Brakes Severe Duty Rotors are found by NAPA Brakes to be defective in material or workmanship during the period of ninety (90) days from the date of purchase, NAPA Brakes will replace the defective NAPA Brakes Severe Duty Rotor with another NAPA Brakes Severe Duty Rotors replaced under this warranty will be subsequently warranted for the greater of (I) the remaining portion of the warranty period applicable to the original NAPA Brakes Severe Duty Rotors, or (ii) sixty (60) days from the date of the shipment of the replacement equipment to the customer.

This warranty does not include the cost of any additional components and/or labor required to restore the brake system to its proper operating condition.

**Replacement guidelines:** In order to obtain vehicle or equipment replacement under this warranty, the customer must, within 30 days after discovery of defect or failure, submit a claim to a NAPA AUTO PARTS Store. The customer must also allow the NAPA Brakes Warranty and Technical Service Department to examine the NAPA Brakes Severe Duty Rotor and, if required, the vehicle or equipment, to determine the extent of damage and whether it was caused by a defective NAPA Brakes Severe Duty Rotor covered by this warranty. Products must be returned – in their original, unmodified condition – to the place of purchase for warranty consideration.

NAPA Brakes will replace any NAPA Brakes Severe Duty Rotor found not to conform to this warranty provided that the customer follows the warranty filing procedure:

- 1. The NAPA AUTO PARTS Store must complete a NAPA Alleged Defective Merchandise Tag. Be very specific about the incident and the reason for filing the claim. The more information provided, the easier it will be to expedite and process the claim.
- 2. Submit all pertinent paperwork, including copies of the original purchase receipt, repair orders, pictures (if applicable) and all paperwork relating to the incident.
- 3. For questions, call 800-272-9562 ext. 6.



## Disques à service intensif NAPA Brakes Garantie limitée

Garantie limitée des disques à service intensif NAPA Brakes pour les véhicules de sécurité/services gouvernementaux, parcs automobiles/services commerciaux.

Que couvre cette garantie : NAPA Brakes garantit tous les disgues NAPA Brakes à service intensif comme étant exempts de vices de matériaux et de fabrication lors de la période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat. Cette garantie n'est pas cessible. La garantie NAPA Brakes ne couvre pas les pertes suite à : mauvais emploi, altération, accident, abus, négligence, usure normale, application impropre, entreposage ou installation impropre des produits. Cette garantie s'applique aux disques à service intensif NAPA Brakes installés sur des véhicules de fonction publique, services de sécurité ou du gouvernement, parcs de véhicules ou pour usage commercial. Elle ne s'applique pas aux produits installés sur des véhicules ou de l'équipement utilisés pour ce qui suit : courses, usage récréatif tout terrain, compétition hors route, ou s'ils sont utilisés sur un aéronef ou pour une application liée à l'aviation. La garantie ne couvre pas toute perte ou responsabilité pour des dommages directs ou indirects, spéciaux ou exemplaires pouvant être causés par une violation de cette garantie écrite. NAPA BRAKES RENONCE EXPRESSÉMENT À TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU TACITES, Y COMPRIS ET SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTABILITÉ À DES FINS PARTICULIÈRES. Les dispositions précédentes stipulent la responsabilité exclusive et totale de NAPA Brakes et la solution exclusive de l'acheteur pour tout dommage ou réclamation en connexion avec la vente de disques pour service intensif NAPA Brakes. Il ne doit pas y avoir d'autre garantie implicite ou tacite.

Si des disques à service intensif NAPA Brakes sont trouvés comportant des vices de matière ou de fabrication par NAPA Brakes lors de la période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, NAPA Brakes remplacera selon son gré le disque à service intensif NAPA Brakes par un autre disque à service intensif NAPA Brakes par un autre disque à service intensif NAPA Brakes. Les disques à service intensif NAPA Brakes remplacés en vertu de cette garantie seront subséquemment garantis (I) pour la partie restante de la période de la garantie applicable aux disques à service intensif NAPA Brakes d'origine, ou (ii) soixante (60) jours à compter de la date d'expédition de l'équipement de rechange au client, selon la période la plus longue.

Cette garantie ne comprend pas le coût de tout autre composant supplémentaire/maind'œuvre nécessaire pour remettre en état de fonctionnement approprié le système de frein.

**Directives de remplacement :** Pour obtenir un véhicule ou de l'équipement de rechange en vertu de cette garantie, le client doit dans les 30 jours suivant la découverte de la panne ou de la défaillance, soumettre une réclamation auprès du magasin NAPA Pièces d'auto. Le client doit aussi permettre au Service technique et de garantie de NAPA Brakes d'examiner le disque à service intensif et au besoin le véhicule ou l'équipement, afin de déterminer l'étendue des dommages et si ceux-là ont été causés par un disque à service intensif NAPA Brakes défectueux couvert par cette garantie. Les produits doivent être retournés – dans leur état d'origine, non modifié – là où ils ont été achetés pour être traités en vertu de la garantie.

NAPA Brakes remplacera tout disque à service intensif NAPA Brakes trouvé non conforme à cette garantie à condition que le client observe le procédé de dépôt de dossiers concernant la garantie :

- 1. Un formulaire de réclamation de marchandise présumée défectueuse NAPA doit être rempli par le magasin NAPA Pièces d'auto. Il faut être très spécifique quant aux détails sur l'incident et les raisons du dépôt de la réclamation. Plus il y aura d'informations données, plus il sera facile de traiter la réclamation et plus ce processus sera rapide.
- 2. Remettre tous les documents pertinents, y compris les copies du reçu de l'achat d'origine, les commandes de réparation, des photographies (le cas échéant) et tous les papiers concernant l'incident.
- 3. S'il y a des questions, appelez au 800 272-9562, poste 6.